

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

17 JANVIER 2012

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 16 AVRIL 1975 INSTITUANT UN PRIX LITTÉRAIRE DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
PAR **MME CATHERINE HOUDART.**

—

(1) Voir Doc. n°257 (2011-2012) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Walry, co-auteur de la proposition de décret	3
2	Discussion générale	3
3	Discussion des articles	3
4	Vote sur les articles	3
5	Vote sur l'ensemble de la proposition de décret	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a examiné au cours de sa réunion du 17 janvier 2012(2), la proposition de décret modifiant le décret du 16 avril 1975 instituant un prix littéraire du Conseil de la Communauté française.

1 Exposé introductif de M. Walry, co-auteur de la proposition de décret

La proposition de décret que j'ai l'honneur de vous soumettre, vise à modifier le décret du 16 avril 1975 . Les articles visés veulent mettre en adéquation les termes par rapport à la réalité. Considérant son développement au regard des autres prix décernés en Communauté Française, la présente proposition a pour objet d'augmenter le montant du prix littéraire de notre Parlement. Cette augmentation prendra effet lors de l'attribution du prix en 2012.

2 Discussion générale

Il n'y a aucun commentaires.

3 Discussion des articles**Article 1er**

Cet article n'appelle pas de commentaires.

Art. 2

Cet article n'appelle pas de commentaires.

Art. 3

Cet article n'appelle pas de commentaires.

Art. 4

Cet article n'appelle pas de commentaires.

Art. 5

Cet article n'appelle pas de commentaires.

4 Vote sur les articles

Les articles, 1, 2, 3, 4, 5 sont adoptés à l'unanimité des 13 membres.

5 Vote sur l'ensemble de la proposition de décret

L'ensemble de la proposition de décret est adopté à l'unanimité des 13 membres.

Confiance a été faite au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

Le Président,

C. HOUDART

J.-FR. ISTASSE

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Houdart, M. Istasse (Président), M. Kilic, M. Onkelinx, Mme Péciaux, M. Jeholet, Mme Pary-Mille, M. Brotchi, Mme Cremasco, M. Defossé, Mme Meerhaeghe, M. Morel, M. du Bus de Warnaffe et Mme Salvi

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

M. Vosters, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Laanan

Mme Werts, conseillère juridique de Mme la ministre Laanan

M. Blanchart, directeur au service général de l'Audiovisuel

M. Mulatin, attaché au Service de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté française

Mme Leprince, experte du groupe PS

Mme Kempeneers, experte du groupe MR

Mme Letouche, experte du groupe Ecolo

M. Hayois, expert du groupe cdH